



## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur le territoire ou en limite des communes de Choulex, Jussy, Meinier, Presinge et Puplinge

du 26 janvier 1977

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune intéressée;  
 vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature;  
 vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

## A R R E T E

A. De valider les dénominations suivantes :

CW-27154

13. Chemin des Champs-d'Arrhes (lieu-dit) sur les communes de Choulex et Presinge, à l'artère partant du chemin du Chambet (sur Choulex) et aboutissant au chemin des Etremblés (sur Presinge).

CW-56740

23. Chemin de la Rouette (nom local) sur Choulex à l'artère connue sous le nom de chemin des Rouettes, partant du chemin des Princes et aboutissant au chemin de Bonvard.

CW-56758

25. La Vy-Creuse (nom local), sur Choulex à l'artère connue sous le nom de "Voie-Creuse" partant de la route de Choulex, sous l'Eglise, et aboutissant au chemin du Chambet au pont Rouge.

B. De modifier les A.C.E. suivants :

A.C.E. du 7 avril 1961 (Choulex)

CW-1830

6. Chemin de Bellecombe (sans issue) part de la route de Choulex, en direction Nord.

A.C.E. du 26 mai 1976 (Choulex-Meinier)

28. Chemin de la Touvière part de la Vy-Creuse et non du chemin du Chambet (sur Choulex) et aboutit à la route de Meinier (sur Meinier).